

Interconnexion du réseau d'eau de la Ville de Besançon avec celui du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon dans le cadre de la mise en place d'un plan de secours spécialisé - Accord de principe

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon regroupant 53 communes possède deux ressources en eau :

- un puits dans la nappe alluvionnaire de l'Ognon à Courchapon, capable de fournir 1 800 m³ d'eau par jour ;

- un puits dans la nappe alluviale du Doubs à Saint-Vit qui assure une production de l'ordre de 4 000 m³ par jour. La production de cet ouvrage peut être portée à 13 000 m³ par jour en cas de besoin.

Le réseau de distribution comporte plusieurs réservoirs qui desservent en eau des secteurs déterminés sous des pressions définies par les cotes piézométriques, et des stations de pompage de reprise.

Il s'avère que le secteur de Pirey, Chemaudin, Franois, avec un réservoir de 4 000 m³ à Pirey situé à la cote piézométrique de 361 NGF au niveau du trop-plein est placé à quelques mètres en dessous de ceux de Planoise (radier 365 NGF, trop plein 373 NGF) et de Chailluz (radier 367 NGF, trop plein 373 NGF). Le réservoir de Pirey est le plus élevé du Syndicat et également le plus éloigné des deux ressources en eau du Syndicat.

Dans le cadre des dispositions préconisées par le Ministère de l'Intérieur dans la circulaire du 27 septembre 1988, relative à la préparation des «plans de secours spécialisés» ayant pour objet la lutte contre les perturbations importantes sur le réseau de distribution d'eau potable, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon se préoccupe d'élaborer une stratégie visant à pallier les différents problèmes d'alimentation en eau qui pourraient survenir sur le territoire placé sous sa compétence.

La Ville de Besançon a une capacité totale de production de 49 000 m³ par jour dans l'état actuel de ses ressources qui proviennent de quatre origines différentes : Source d'Arcier, prélèvement dans la Loue à Chenecey-Buillon, forages du champ captant de Thise, forages du champ captant de Chailluz ; elle mobilise en moyenne 30 000 m³ par jour.

La réserve de capacité disponible peut permettre de subvenir à des besoins ponctuels dans le cadre du «plan de secours spécialisé» du Syndicat du Val de l'Ognon.

En interne, le Service des Eaux a mis en place un «plan de secours» pour pallier une défaillance sur l'une ou l'autre de ses ressources.

Depuis les années 1955-1957, une liaison entre le réseau de la Ville de Besançon et celui du Syndicat du Val de l'Ognon existe en limite des communes de Besançon et de Franois au niveau du chemin de la Dinde. Cette liaison a servi, dans le passé, à amener l'eau de l'Ognon à la zone industrielle de Trépillot.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon sollicite de la Ville de Besançon la possibilité de réaliser une interconnexion de son réseau avec celui de la Ville. Les pourparlers et les premières études entreprises par le Maître d'Oeuvre du Syndicat conduisent à créer une dérivation à partir de la canalisation d'interconnexion de 500 mm de diamètre entre les réservoirs de Planoise et de Chailluz qui sera posée dans l'emprise de la Rocade Nord-Ouest. Cette dérivation d'un diamètre de 300 mm doit être réalisée au carrefour de la rue Arago, du Chemin de Pirey et de l'avenue de l'Observatoire.

L'aménagement prochain de ce carrefour dans l'emprise de la Rocade impose de réaliser les travaux en coordination ; pour cela, il est nécessaire de donner un accord de principe pour que les études soient poursuivies dans les meilleurs délais afin de ne pas prendre de retard.

Une convention entre les deux collectivités devra être élaborée tant pour les travaux à entreprendre sur le chemin de Pirey que pour les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du «plan de secours spécialisé». Elle sera soumise ultérieurement au Conseil Municipal.

A ce stade du dossier, le Conseil Municipal est invité à donner un accord de principe sur cette interconnexion nécessaire à la mise en oeuvre d'un «plan de secours spécialisé» pour l'alimentation en eau du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon. Ce dernier pourra ainsi poursuivre les études, mettre au point son dossier et solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau qui est très favorable à la sécurisation de la desserte en eau.

M. MEUNIER : Il faut savoir que le Syndicat du Val de l'Ognon est un syndicat très important qui regroupe toutes les communes de la périphérie qui font partie de l'agglomération. Nous avons dernièrement eu une réunion avec le directeur du Service des Eaux et les élus de ce syndicat pour prévoir, dans le cadre des travaux actuels de la rocade, la réalisation d'une canalisation qui permettra aux communes du syndicat de se raccorder, en cas de besoin, pour alimenter les zones des communes périphériques et les zones artisanales du côté de Pirey.

M. LE MAIRE : C'est une bonne chose.

M. MEUNIER : Je le pense. Il faut prévoir l'avenir quoi qu'il arrive.

M. LE MAIRE : Gérer c'est prévoir, c'est vrai !

M. MEUNIER : Il y a longtemps que je l'ai dit !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.